



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 28 MARS 2019

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 63

Votants : 74 (dont 11 procurations)

N°26 A/

OBJET :

ACTUALISATION  
DU PACTE FISCAL  
ET FINANCIER  
2017-2020

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture  
le : - 5 AVR. 2019

Publiée ou notifiée  
le : - 5 AVR. 2019

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY (à partir de la délibération n°6) - F. SZYPULA (de la délibération n°1 à la délibération n°17 et à partir de la délibération n°21) – M. AURAMBOUT (à partir de la délibération n°4) - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES – P. MONTAGNER - I. DELUNEL – J. TERRACOL (à partir de la délibération n°4), Vice-Présidents.

Mmes et MM. F. SENNEPIN - F. DUBESSAY – N. RAY (à partir de la délibération n°6) – J. ROIG - J.P BLANC - C. CATARD – C. SEGUIN – F. SEMONSUT – P. COLAS – R. LOVATY – A. CORNE – F. HUGUET - J. COGNET – JY. CHEGUT – MC. VALLAT – JM. LAZZERINI – M. MORGAND – JM. BOUREL – N. COULANGE – A. GIRAUD – M. MONTIBERT – JD. BARRAUD – G. DURANTET - B. AGUIAR – C. FAYOLLE – G. MARSONI – C. DUMONT – M. CHARASSE – E. GOULFERT (de la délibération n°1 à la délibération n°20 et à partir de la délibération n°25) - M. GUYOT – A. CHAPUIS - J. BLETTYER- M. MERLE - C. BOUARD – P. BONNET – C. GRELET – C. MALHURET (à partir de la délibération n°6) - MC. STEYER (à partir de la délibération n°14) - M. JIMENEZ – JJ. MARMOL - S. FONTAINE – W. PASZKUDZKI - MO. COURSOL - JL GUITARD - F. SKVOR - C. POMMERAY - M.J. CONTE – C. LEPRAT, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : M. J.S. LALOY à F. AGUILERA (jusqu'à la délibération n°5), Vice-Président.

Mmes et MM. C. BERTIN à A.G. CROUZIER - B. BAYLAUCQ à MC. VALLAT – A. DAUPHIN à A. CORNE – P. SEMET à F. SKVOR - C. BENOIT à MO. COURSOL – YJ. BIGNON à S. FONTAINE – B. KAJDAN à JL. GUITARD – G. MAQUIN à JJ. MARMOL – JP. SALAT à M. JIMENEZ – E. VOITELLIER à C. LEPRAT – JM. GUERRE à B. AGUIAR, Conseillers Communautaires.

Absents excusés : M. H. DUBOSCQ - F. BOFFETY – F. MINARD, Conseillers Communautaires.

Secrétaire : M. W. PASZKUDZKI, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les statuts de Vichy Communauté,

**Vu** la délibération n°9 C/ du 28 septembre 2017 du Conseil Communautaire approuvant le Pacte Fiscal et Financier (PFF),

**Vu** l'article L1657-15 disposant « *afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté d'agglomération et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.* »

**Considérant** la baisse brutale et non anticipée par les services de l'Etat, de la DSR en 2018 pour une grande majorité des communes de l'ex CCMB, liée principalement à la perte de la part dite « cible » de cette dotation de péréquation, et ce en dépit des multiples interventions de la part des élus siégeant en CDCI de l'Allier en 2015 et 2016 visant à obtenir des informations précises sur les conséquences financières des fusions d'intercommunalité (DGF, DSR, FPIC...),

**Considérant** que certaines communes ont subi des pertes de dotations allant jusqu'à 30 % de leur DGF mettant en péril à court terme l'équilibre même de leurs budgets,

**Considérant** la rigidité du cadre législatif et réglementaire sur les aides directes des EPCI envers les communes membres, lesquelles sont autorisées en section d'investissement (le FICT existe à ce titre et permet un soutien d'envergure aux dépenses d'équipements des communes à raison de près de 1.3M€/an), et très limitativement encadrées en section de fonctionnement,

**Considérant** la proposition du bureau communautaire du 8 novembre 2018 visant à soutenir, à titre exceptionnel et dans le cadre du dispositif FICT 2017-2020, les 3 communes les plus en difficultés consécutivement à ces baisses subites et non prévues de DSR en 2018, à savoir Arfeuilles, La Chabanne et La Guillermie,

Propose au Conseil Communautaire :

- De modifier la délibération n°9 C/ du 28 septembre 2017 valant PFF et principalement sur le dispositif FICT afin de permettre aux communes d' Arfeuilles, La Chabanne et La Guillermie de solliciter les sommes disponibles de FICT pour le fonctionnement d'un équipement, soit à titre indicatif et sous réserve de modification des sommes déjà attribuées :

- o 101 410 € pour Arfeuilles
- o 48 529 € pour La Chabanne
- o 27 695 € pour La Guillermie

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- approuve ses propositions,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....  
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté,  
le 28 mars 2019.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : DELIBERATION N° 26 A/ DU CONSEIL COMMUNAUTARE DU 28 MARS  
2019 - ACTUALISATION DU PACTE FISCAL ET FINANCIER 2017-2020

Date de décision: 28/03/2019

Date de réception de l'accusé 05/04/2019

de réception :

Numéro de l'acte : 28mar2019\_26A

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20190328-28mar2019\_26A-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .8

Finances locales

Fonds de concours

Date de la version de la 28/11/2018

classification :

Nom du fichier : 26 A.pdf ( 99\_DE-003-200071363-20190328-28MAR2019\_26A-DE-1-1\_1.pdf )